

20 JUIN 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 20 juin 2011 à 20 h à la salle du Conseil au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-06-289 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-06-290 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 6 et 8 juin 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-06-291 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2011-06-292 4.1 Motion de félicitations pour la réception d'un prix au Carrefour action municipale et famille
 - 2011-06-293 4.2 Changement de nom de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est

20 JUIN 2011

5. RÈGLEMENTS

A.M. 5.1 Avis de motion du règlement d'emprunt numéro 987-2011

2011-06-294 5.2 Adoption du second projet de règlement numéro 876-69-2011 modifiant le règlement de zonage

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2011-06-295 6.1.1 Concordance relativement à l'émission d'obligations

2011-06-296 6.1.2 Adjudication d'une émission d'obligations

2011-06-297 6.1.3 Émission d'obligations de courte échéance

6.2 TRAVAUX PUBLICS

2011-06-298 6.2.1 Octroi d'un contrat de services professionnels pour le remplacement du système de contrôle à l'usine de filtration d'eau potable

6.3 SERVICES TECHNIQUES

N.M. 6.3.1 VACANT

2011-06-299 6.3.2 Résiliation et autorisation de signature de protocoles d'entente relativement au prolongement de la rue des Lilas

6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE

2011-06-300 6.4.1 Autorisation à la tenue d'une compétition du circuit de tennis junior régional

2011-06-301 6.4.2 Demande de dérogation à la tarification pour le souper de Noël du Club de l'âge d'or dans le hall d'entrée de l'aréna

2011-06-302 6.4.3 Demande de dérogation de la Fabrique Saint-François-Xavier pour la tenue de sa grande foire paroissiale annuelle

N.M. 6.4.4 VACANT

6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2011-06-303 6.5.1 Autorisation de passage du Tour cycliste CIBC Charles Bruneau

6.6 GREFFE

2011-06-304 6.6.1 Autorisation à la réduction d'une servitude et abandon d'un droit de propriété superficière

6.7 ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT

20 JUIN 2011

		DURABLE
2011-06-305	6.7.1	Officialisation du toponyme d'une rue dans le secteur du Carré des Pins
2011-06-306	6.7.2	Acquisition d'une servitude pour le passage d'une piste cyclable reliant l'Estriade au noyau villageois de Bromont
2011-06-307	6.7.3	Acquisition de servitudes d'infrastructures à des fins d'utilités publiques
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2011-06-308	6.8.1	Proposition de règlement entre la Ville et Bell Canada
2011-06-309	6.8.2	Désignation d'un représentant de la Ville au conseil d'administration du Centre collaboratif de recherche en microélectronique
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
	6.10	TOURISME
	7.	DIVERS
2011-06-310	7.1	Nomination d'un représentant à l'Office municipal d'habitation de Bromont
	8.	DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	8.1	Comptes-rendu de rencontres du Comité consultatif de la famille de Bromont
N.M.	8.2	Procès-verbal de la séance du conseil de la MRC tenue le 17 mai 2011
N.M.	8.3	Lettre de confirmation de l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (2011-2012)
N.M.	8.4	Déclarations d'intérêt pécuniaire révisées de membres du conseil municipal
N.M.	8.5	Certificats relatifs au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements d'emprunt numéros 985-2011 et 986-2011
	9.	AFFAIRES NOUVELLES
2011-06-311	9.1	Motion de félicitations à l'entreprise IBM à l'occasion de son 100 ^e anniversaire

20 JUIN 2011

N.M. 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-06-312 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

LA GREFFIERE,
ME JOANNE SKELLING

2011-06-289

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 20 juin 2011, avec les modifications suivantes :

Le report à une séance subséquente des sujets :

- 6.3.1 Adoption du guide de conception et de préparation de projet en infrastructures
- 6.4.4 Nomination des membres du Comité consultatif famille pour l'année 2011;

Et l'ajout en affaires nouvelles, du sujet :

- 9.1 Motion de félicitations à l'entreprise IBM.

ADOPTÉE

2011-06-290

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL
TENUES LES 6 ET 8 JUIN 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux des séances tenues les 6 et 8 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2011 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 juin 2011, tels que soumis.

ADOPTÉE

20 JUIN 2011

2011-06-291

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 7 JUIN 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 juin 2011, avec correction quant à la résolution portant le numéro 2011-06-14 pour laquelle la recommandation du comité consultatif d'urbanisme aurait dû se lire : « Le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de reporter la demande. »

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

2011-06-292

**MOTION DE FÉLICITATIONS AU CARREFOUR FAMILIAL DE
BROMONT ET AU COMITÉ CONSULTATIF DE LA FAMILLE**

Attendu que la ville de Bromont a à cœur de répondre aux besoins des familles établies sur son territoire;

Attendu que la ville de Bromont a contribué et soutenu financièrement la mise sur pied du Carrefour familial de Bromont, sous l'initiative du Comité consultatif de la famille;

Attendu l'importance de la volonté politique du penser et agir pour les familles et du maintien d'un haut niveau de qualité de vie pour l'ensemble de la population bromontoise;

Attendu la remise des Prix du Carrefour action municipale et famille 2011 à Saint-Hyacinthe à l'occasion du colloque annuel panquébécois du Carrefour action municipale et famille, soulignant des réalisations municipales visant à améliorer la qualité du milieu de vie des familles et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20 JUIN 2011

Que le conseil municipal adresse ses félicitations au Carrefour familial de Bromont et au Comité consultatif de la famille pour le prix remporté le 28 mai dernier lors de la 23e édition du colloque annuel panquébécois du Carrefour action municipale et famille, reconnaissant et soulignant ainsi l'apport important de ces organismes à la communauté bromontoise par ses initiatives novatrices et inspirantes dont la création de divers services et activités tels que la halte-garderie éducative, des rencontres d'échanges entre parents, la popote amicale et les cours de mise en forme maman-bébé.

ADOPTÉE

2011-06-293

**CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE
RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

Attendu le décès en avril dernier de Monsieur Roland Désourdy;

Attendu l'initiative commune des villes de Granby, Cowansville et Bromont à titre de membres de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, visant à souligner concrètement l'apport important de feu Monsieur Roland Désourdy à l'établissement d'un aéroport dans la région et à la création du Technoparc de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'officialiser l'accord de la ville de Bromont à l'effet de renommer la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est, « Aéroport régional Roland-Désourdy »;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, tout document nécessaire à cette fin;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 987-
2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 560 000\$
POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU
SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT
DES EAUX DE BROMONT**

20 JUIN 2011

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement d'emprunt numéro 987-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 560 000\$ pour les travaux de remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement d'eau potable, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** déclare que puisque son époux dispose d'une entente avec la Ville lui accordant notamment un droit de premier refus sur des terrains appartenant à la Ville situés dans le Technoparc Bromont, et que cette situation pourrait soulever une apparence de conflit d'intérêts, elle préfère ne pas prendre part aux délibérés sur le sujet suivant et quitte son siège.

2011-06-294

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-69-2011 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE CRÉER LA ZONE I05-514-1 À MÊME LA ZONE I05-514 ET Y PRÉVOIR UNE SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE 1 000 M² POUR UN USAGE INDUSTRIEL, D'AUGMENTER DE 9 À 12 LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR BÂTIMENT DANS LA ZONE R04-485 (RIVE-GAUCHE) ET D'AJOUTER LE GROUPE D'USAGE « CONSERVATION » AU CHAPITRE 3 RELATIF À LA CLASSIFICATION DES USAGES »

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite répondre à une demande du marché relative à la possibilité d'offrir des espaces industriels d'une superficie d'implantation inférieure à 2 000 m² en bordure du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'approuver la demande de modification de zonage pour le Technoparc dans une résolution portant le numéro 2011-03-13 et adoptée le 4 avril 2011 par le Conseil municipal sous sa résolution numéro 2011-04-162 ;

ATTENDU QU'UNE demande visant à autoriser des bâtiments multifamiliaux de 12 unités a été déposée pour la zone R04-485 (Rive-Gauche) pour réaliser un projet locatif;

ATTENDU QUE la demande ne requière pas de modification sur la hauteur ou la superficie d'implantation prévue au zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'approuver la demande de modification de zonage pour le projet

20 JUIN 2011

Rive-Gauche dans une résolution portant le numéro 2011-02-12 et adoptée le 7 mars 2011 par le Conseil municipal sous sa résolution numéro 2011-03-112 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire finalement modifier son règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'ajouter le groupe d'usages « Conservation » au chapitre traitant de la classification des usages, et les activités autorisés dans ce groupe d'usages;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'avis de motion de ce règlement a dûment été donné;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 16 mai 2011;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue ce jour, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le second projet de règlement numéro 876-69-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de créer la zone I05-514-1 à même la zone I05-514 et y prévoir une superficie d'implantation de 1 000 m² pour un usage industriel, d'augmenter de 9 à 12 le nombre de logements par bâtiment dans la zone R04-485 (Rive-Gauche) et d'ajouter le groupe d'usage « conservation » au chapitre 3 relatif à la classification des usages » en apportant les corrections requises à l'égard d'erreurs cléricales intervenues lors de la reproduction électronique de l'annexe du règlement où l'on doit lire à toutes les cases de la ligne 33 "10 000 m²" au lieu de "1 000 m²". De plus, les normes prescrites aux colonnes 3 (bâtiment I2) et 4 (projet commercial intégré composés de bâtiments I2) de ladite annexe doivent être inversées, tel que montré à l'annexe modifiée soumise au soutien des présentes laquelle remplace la précédente.

ADOPTÉE

Madame la conseillère MARIE-CLAUDE CABANA réintègre son siège.

2011-06-295

**CONCORDANCE RELATIVE À L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS
AU MONTANT DE 4 550 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 902-2005, 905-2005, 906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-
2008, 953-2008, 959-2009, 960-2009, 971-2010 ET 975-2010**

20 JUIN 2011

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **4 550 000 \$** :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
902-2005	644 700 \$
905-2005	942 600 \$
906-2005	1 459 700 \$
909-2005	180 000 \$
915-2006	183 200 \$
948-2008	50 000 \$
953-2008	170 800 \$
959-2009 (PRECO)	175 000 \$
960-2009 (PRECO)	115 000 \$
971-2010	504 000 \$
975-2010	125 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) en vertu duquel (desquels) ces obligations sont émises ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **4 550 000 \$**.

Que les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 juillet 2011.

Que ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) et soient déposées auprès de CDS.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

20 JUIN 2011

Que pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
82, boulevard de Bromont
Bromont (Québec) J2L 2K3

Que les intérêts soient payables semi annuellement, le 6 janvier et le 6 juillet de chaque année.

Que les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

Que les obligations soient signées par la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, ayant mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2011-06-296

**ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU
MONTANT DE 4 550 000 \$ À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE
SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO
902-2005, 905-2005, 906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-2008, 953-2008,
959-2009, 960-2009, 971-2010 ET 975-2010**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 902-2005, 905-2005, 906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-2008, 953-2008, 959-2009, 960-2009, 971-2010 et 975-2010, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 6 juillet 2011, au montant de **4 550 000 \$** ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, Ville de Bromont a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

20 JUIN 2011

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,6780	251 000 \$ 259 000 \$ 269 000 \$ 279 000 \$ 3 492 000 \$	1,50% 1,90% 2,30% 2,60% 2,90%	2012 2013 2014 2015 2016	3,13678%
Financière Banque Nationale inc.	98,4350	251 000 \$ 259 000 \$ 269 000 \$ 279 000 \$ 3 492 000 \$	1,60% 1,85% 2,10% 2,50% 2,85%	2012 2013 2014 2015 2016	3,13928%
RBC Dominion valeurs mobilières inc.	98,5826	251 000 \$ 259 000 \$ 269 000 \$ 279 000 \$ 3 492 000 \$	1,60% 2,00% 2,30% 2,60% 3,00%	2012 2013 2014 2015 2016	3,25130%
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,5260	251 000 \$ 259 000 \$ 269 000 \$ 279 000 \$ 3 492 000 \$	1,50% 1,85% 2,20% 2,55% 3,00%	2012 2013 2014 2015 2016	3,25294%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Valeurs mobilières Desjardins inc. est la plus avantageuse ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que l'émission d'obligations au montant de **4 550 000 \$** de Ville de Bromont soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins inc.

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (ci-après CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que la mairesse et le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Que CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le directeur des finances et trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

20 JUIN 2011

2011-06-297

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 550 000 \$
À LA SUITE D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
POUR LES RÈGLEMENTS NUMÉRO 902-2005, 905-2005,
906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-2008, 953-2008, 959-2009,
960-2009, 971-2010 et 975-2010**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, pour réaliser l'emprunt au montant total de **4 550 000 \$**, effectué en vertu des règlements numéros 902-2005, 905-2005, 906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-2008, 953-2008, 959-2009, 960-2009, 971-2010 et 975-2010, la Ville de Bromont émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 6 juillet 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 902-2005, 905-2005, 906-2005, 909-2005, 915-2006, 948-2008, 953-2008, 959-2009, 960-2009, 971-2010 et 975-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2011-06-298

**OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE À
L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé par voie d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour des services professionnels visant le remplacement du système de contrôle de l'usine de filtration d'eau potable;

ATTENDU QU'un comité de sélection dûment mandaté à procédé à l'analyse qualitative des documents déposés par les soumissionnaires suivants :

- S.N.C. Lavalin
- BPR inc.

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**

20 JUIN 2011

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat des services professionnels à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation par système de pondération et d'évaluation des offres par le comité de sélection dûment nommé à cette fin, soit à la firme BPR inc. aux prix et conditions de sa soumission déposée et d'autoriser à cet effet, une dépense totale de 255 875,55\$ incluant toutes taxes;

Que l'octroi de ce mandat est conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 987-2011 prévu à cette fin.

ADOPTÉE

2011-06-299

**RÉSILIATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE
PROTOCOLES D'ENTENTE RELATIVEMENT AU
PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 3 du projet de prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux a été conclue avec le promoteur « Les Constructions Brome-Missisquoi inc. » afin de permettre de réaliser les travaux municipaux de la phase 3 du projet de prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QU'à la demande de ce promoteur, la Ville accepte à certaines conditions, de procéder à la résiliation du protocole susmentionné et de signer un nouveau protocole d'entente aux mêmes conditions avec de nouveaux promoteurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De résilier le protocole d'entente noP2009-VDL-07 intervenu entre la Ville et Les Constructions Brome-Missisquoi inc., conditionnellement à la signature d'un nouveau protocole d'entente avec R.C.R. Tremblay excavation inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay inc., en reprenant essentiellement les mêmes termes et conditions;

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer pour et au nom de la Ville, le nouveau protocole d'entente joint au soutien des présentes à intervenir avec R.C.R. Tremblay excavation inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay inc. relativement aux travaux municipaux afférents à la réalisation de la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas ;

20 JUIN 2011

Le tout, conditionnellement à ce que Les Constructions Brome-Missisquoi inc., R.C.R. Tremblay excavation inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay inc. transmettent copie à la Ville de l'entente intervenue entre elles quant au transfert de responsabilités de chacune des parties.

ADOPTÉE

2011-06-300

**AUTORISATION À LA TENUE D'UNE COMPÉTITION DU
CIRCUIT DE TENNIS JUNIOR RÉGIONAL**

ATTENDU la demande de Rendez-Vous Tennis Brome Missisquoi (RVTBM) afin que Bromont soit l'hôtesse d'une des étapes du Circuit régional de tennis junior régional, le vendredi 15 juillet 2011 ;

ATTENDU la conformité de l'organisme et la disponibilité des espaces requis;

ATTENDU que la Ville souhaite soutenir des initiatives dans le domaine du sport et du loisir;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation gratuite et exclusive des quatre (4) terrains du tennis municipal par Rendez-Vous Tennis Brome Missisquoi dans le cadre de la tenue de l'étape Bromont du circuit de tennis Junior régional le vendredi 15 juillet de 8h00 à 16h00.

ADOPTÉE

2011-06-301

**DEMANDE DE DÉROGATION À LA TARIFICATION POUR LA
TENUE DU SOUPER DE NOËL DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DANS
LE HALL D'ENTRÉE DE L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la mission du SLCVC est de rendre disponible à la population des activités, des événements, des fêtes et des programmes à caractère physique, sportif et culturel;

ATTENDU QUE le Club de l'âge d'or de Bromont demande au SLCVC d'utiliser le Hall d'entrée de l'aréna en vue de son souper de Noël annuel;

ATTENDU QUE le Hall d'entrée de l'aréna est disponible le samedi 3 décembre 2011 de 13h à minuit ;

20 JUIN 2011

ATTENDU QUE pour ce type d'activité, selon le règlement de tarification 2011, des frais de 60\$/h plus taxes sont requis pour la location du hall durant cette période;

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel, en tant que lieu de rassemblement, peut accueillir cette activité de courte durée;

ATTENDU QU'historiquement, une entente est conclue annuellement avec le Club de l'âge d'or pour le paiement d'un frais minime symbolique de 75\$ plus taxes pour leur souper de Noël dans le hall de l'aréna;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation à la tarification municipale en vigueur de manière à permettre au Club de l'âge d'or de Bromont d'utiliser le Hall d'entrée de l'aréna municipal le samedi 3 décembre 2011 de 13 h à minuit pour la tenue d'un souper de Noël, en contrepartie du paiement d'un tarif réduit de 75\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2011-06-302

DEMANDE DE DÉROGATION DE LA FABRIQUE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER POUR LA TENUE DE SA GRANDE FOIRE PAROISSIALE ANNUELLE

ATTENDU QUE la Fabrique Saint-François-Xavier demande une dérogation à la ville de Bromont pour tenir à nouveau sa grande foire annuelle le premier dimanche du mois d'août ;

ATTENDU QUE l'activité s'est toujours déroulée sans encombre sur les terrains appartenant à la Fabrique ;

ATTENDU QUE ce type d'activité déroge au règlement de zonage 876-2003, chapitre 4 article 60 et doit être autorisé expressément par résolution de ce Conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à la Fabrique Saint-François-Xavier une dérogation au règlement de zonage 876-2003, de manière à leur permettre de tenir la grande foire paroissiale annuelle comportant une vente de garage sur ses terrains, le dimanche 7 août 2011;

20 JUIN 2011

Que soient émis sans frais, tous les permis nécessaires à la tenue de cette activité.

ADOPTÉE

2011-06-303

**AUTORISATION DE PARCOURS DU TOUR CIBC CHARLES
BRUNEAU DANS LES RUES DE BROMONT**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation de passage a été présentée par la Fédération québécoise des sports cyclistes à l'occasion d'une randonnée cycliste le 7 juillet prochain, dans le cadre de la 16^e édition du Tour CIBC Charles Bruneau;

ATTENDU QUE ce déploiement d'une trentaine de cyclistes ne requiert aucune assistance de la part des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage du défi cycliste Tour CIBC Charles Bruneau sur le territoire de la ville de Bromont, le jeudi 7 juillet 2011 en après-midi, suivant le trajet soumis au soutien des présentes soit sur le boulevard de Bromont, entre le chemin Brome et le chemin Saxby;

Que le service de police assure une surveillance étroite de la circulation lors du passage du Tour cycliste.

ADOPTÉE

2011-06-304

**AUTORISATION À LA RÉDUCTION D'UNE SERVITUDE ET
ABANDON D'UN DROIT DE PROPRIÉTÉ SUPERFICIAIRE**

ATTENDU QUE l'approbation de la ville de Bromont est requise à l'égard de la présente transaction afin qu'Immobilier ski Bromont inc. puisse procéder à la signature de nouveaux actes de vente dans le cadre du projet « Versants Boisés »;

ATTENDU QUE la Ville accepte de procéder à la réduction de l'assiette de servitude et à l'abandon d'un droit de propriété superficielle faisant l'objet des présentes;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

20 JUIN 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la ville de Bromont autorise la réduction d'une assiette de servitude et l'abandon d'un droit de propriété superficielle en cédant et abandonnant à Immobilier Ski Bromont inc., une parcelle de terrain de forme irrégulière connue et désignée comme étant une partie du lot numéro 4 763 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, plus amplement montré au plan soumis en annexe des présentes;

D'approuver à cet effet, le projet d'acte tel que soumis par Me Joanne Désourdy, notaire;

Que le tout sont conclu suivant une contrepartie d'une valeur symbolique de un dollar (1,00\$);

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, l'acte de servitude, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-06-305

**TOPONYME DE LA NOUVELLE RUE DU PROJET IMMOBILIER
DU CARRÉ DES PINS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté, sous sa résolution numéro 2008-03-143, le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2008 et le projet de lotissement du projet immobilier du Carré des Pins;

ATTENDU QUE le lot 3 de la phase 2 du projet immobilier du Carré des Pins crée une nouvelle rue ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE ladite nouvelle rue est située dans un projet avec une thématique « sportive », dont les rues des Randonneurs, des Skieurs et des Golfeuses ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de la nouvelle rue avec le nom suggéré par le Service de l'urbanisme et accepté par le promoteur, soit : rue des Cyclistes;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

20 JUIN 2011

De nommer la nouvelle rue du lot 3 de la phase 2 du projet immobilier Carré des Pins « rue des Cyclistes », le tout, tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme et daté du 3 juin 2011, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De transmettre copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour fins d'obtention de son approbation.

ADOPTÉE

2011-06-306

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE D'UNE
PISTE CYCLABLE, TOUCHANT UNE PARTIE DU LOT 2 593 397,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN SAXBY SUD**

ATTENDU QUE la compagnie 9057-1621 Québec inc. est propriétaire du lot 2 593 397, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QU'il existe sur cet immeuble une piste cyclable faisant partie du réseau municipal;

ATTENDU QUE la compagnie 9057-1621 Québec inc. et la ville de Bromont sont désireux de s'entendre sur l'établissement d'une servitude permettant le passage de cette piste cyclable;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la ville de Bromont acquière une servitude de la compagnie 9057-1621 Québec inc. relativement à une piste cyclable touchant une partie du lot 2 593 397, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de mille huit cent quarante-huit mètres carré et huit dixièmes (1 848,8 m²), montrée à la description technique préparée par monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1452, dossier F465;

D'approuver le projet d'acte de servitude soumis par Me Sylviane Bernier, notaire;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, l'acte de servitude tel que soumis.

ADOPTÉE

20 JUIN 2011

2011-06-307

**ACQUISITION DE SERVITUDES D'INFRASTRUCTURES À DES
FINS D'UTILITÉ PUBLIQUE**

ATTENDU QUE la présente transaction est requise pour permettre à la Ville de prolonger son réseau d'égout et d'aqueduc au sud du projet de « Cercle des Cantons »;

ATTENDU QUE l'acquisition des servitudes d'infrastructures à des fins d'utilité publique telle que décrite au projet d'acte notarié est conforme au protocole d'entente intervenu dans le cadre du projet «Cercle des Cantons »;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte rédigé par Me André Robitaille, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver le projet d'acte à intervenir entre la ville de Bromont, 9047-9833 Québec inc et Syndicat des copropriétaires du Cercle des Cantons, tel que soumis par Me André Robitaille, notaire, à l'effet d'accorder à la Ville des servitudes d'infrastructures à des fins d'utilité publique sur un partie des lots numéros 3 474 127 et 3 483 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome, le tout tel que plus amplement montré au plan soumis en annexe des présentes;

Que les frais de notaire afférents à la présente transaction sont supportés par la ville de Bromont;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la ville de Bromont, l'acte de servitude, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-06-308

**ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION DE RÈGLEMENT DE BELL
CANADA**

ATTENDU QUE la ville de Bromont désire régler au meilleur coût et de façon équitable le présent litige concernant une réclamation adressée à Bell Canada;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu au préalable copie du projet de règlement proposé;

20 JUIN 2011

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de maintenir de bonnes relations d'affaires avec Bell Canada;

ATTENDU QUE toutes les parties sont satisfaites du projet de règlement à intervenir;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la proposition de Bell Canada mettant fin au litige opposant la Ville et d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la ville de Bromont, l'entente proposée ainsi que tout document à cet effet.

ADOPTÉE

2011-06-309

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C2MI**

ATTENDU QUE la ville de Bromont contribue concrètement à l'implantation du centre collectif de recherche en microélectronique (C2MI);

ATTENDU QUE la ville de Bromont désire occuper un poste d'observateur sur le conseil d'administration dudit centre;

ATTENDU QUE la ville de Bromont à travers sa société de développement économique, offre des services pouvant bénéficier aux industriels du centre de recherche;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer le directeur général de la ville de Bromont comme délégué officiel de la ville pour siéger à titre d'observateur et membre non-votant au sein du Conseil d'administration du nouveau Centre collaboratif de recherche en microélectronique.

ADOPTÉE

2011-06-310

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION (OMH) DE BROMONT**

20 JUIN 2011

ATTENDU la vacance au poste de représentant municipal du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont suite au départ de Monsieur Alain Chénier;

ATTENDU QUE les membres dudit conseil d'administration ont soumis la candidature de Monsieur Jean-Marc Savoie afin de combler ce poste, dans une lettre transmise à la Ville en date du 26 mai 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De procéder à la nomination de Monsieur Jean-Marc Savoie au titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE COMPTE-RENDUS DE RENCONTRES DU COMITÉ
CONSULTATIF DE LA FAMILLE DE BROMONT**

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉCANCE DU CONSEIL DE
LA MRC TENUE LE 17 MAI 2011**

N.M.

**LETTRÉ DE CONFIRMATION DE L'OCTROI D'UNE SUBVENTION
DANS LE CADRE DU PROGRAMME CONJOINT DE PROTECTION
CIVILE (2011-2012)**

N.M.

**DÉPÔT DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE RÉVISÉES
DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Mesdames les conseillères Anie Perrault et Marie-Claude Cabana déposent des versions révisées de leur déclaration d'intérêt pécuniaire.

N.M.

**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE REGISTRES OUVERTS À L'ÉGARD
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 985-2011 ET 986-2011**

La greffière, Me Joanne Skelling, procède au dépôt desdits certificats.

20 JUIN 2011

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Une résidente souligne que les travaux projetés sur le ponceau du boulevard de Bromont seront bienvenus mais estime que le boulevard lui-même devrait également faire l'objet de réfection tel que ce fut fait sur le chemin de Lotbinière et elle demande que la Ville épande de l'abat-poussière sur le chemin de Matapédia.

Une autre personne s'adresse au Conseil pour savoir où en est le traitement de sa demande de certificat de conformité quant au projet de prolongement du développement de la rue des Lilas.

2011-06-311

MOTION DE FÉLICITATIONS À IBM POUR SON 100^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE l'entreprise IBM célèbre en date du 16 juin dernier son 100^e anniversaire ;

ATTENDU QUE la ville de Bromont est fière du succès de cette entreprise établie à Bromont depuis 1972 ;

ATTENDU QU'IBM contribue à l'économie et au rayonnement de la ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal adresse ses félicitations à IBM Bromont à l'occasion du centenaire de l'entreprise et lui souhaite encore beaucoup de succès et de rentabilité pour les années à venir.

ADOPTÉE

2011-06-312

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée, à 20 h 55.

ADOPTÉE

20 JUIN 2011

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 20 juin 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE